

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°4/2021 du 25/01/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas se maintient cette semaine.** Le nombre de nouveaux cas dans la zone AEOI se maintient autour de 10 000 cas cette semaine (+ 10 081 contre + 10 296 la semaine passée) alors que le rythme mondial s'établit à -15 %. En Ouganda, le nombre de nouveaux cas repart à la hausse (+ 959, contre + 531 la semaine passée) mais baisse au Kenya, avec 816 nouveaux cas (contre 898 la semaine passée). Pour la 4^{ème} semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas augmente au Rwanda et atteint + 1 797, chiffre le plus élevé recensé dans le pays. Aux Comores, la hausse est très importante cette semaine avec 683 nouveaux cas identifiés, pour un total de 2260 cas recensés depuis le début de la pandémie.
- **Rwanda – Le pays prévoit d'améliorer sa capacité de test.** Les autorités sanitaires se sont donné comme objectif de pouvoir détecter et tracer rapidement les nouveaux variants britanniques et d'Afrique du Sud, considérés comme plus transmissibles. Alors que la situation sanitaire se dégrade au Rwanda depuis plusieurs semaines, les autorités ont décidé de reconfiner, le 18 janvier, la capitale Kigali. Ce lundi 25/01, le pays a signalé 336 nouveaux cas positifs sur les 7 867 tests effectués, portant le nombre total d'infections depuis le début de la pandémie à 12 975. Il a également enregistré 261 guérisons et 3 décès le même jour, portant le nombre total de décès à 174.
- **Seychelles – Premier pays à rouvrir ses portes aux touristes vaccinés.** L'archipel de l'océan Indien, où le tourisme compte pour 65% du PIB, est le premier pays à poser la vaccination comme condition d'accès à son territoire pour les visiteurs internationaux. Si les visiteurs devront également montrer les résultats négatifs d'un test COVID-19 pour rejoindre l'archipel, la vaccination les dispensera de quarantaine à leur arrivée.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – L'économie africaine 2021 : l'AFD met en avant le rôle de l'agriculture et du secteur privé.** Dans son ouvrage intitulé « l'économie africaine 2021 », l'Agence Française de Développement (AFD) souligne la résilience du continent africain face à la crise sanitaire et économique. L'Afrique représente ainsi 4,7 % des cas de contamination de COVID-19, pour 17 % de la population mondiale, et voit son activité économique reculer de -2,7 % contre -4,4 % à l'échelle mondiale. L'AFD souligne également la relative résistance de l'Afrique de l'Est, du fait de sa faible dépendance aux exportations de matières premières extractives. Plus généralement, les économies africaines les moins touchées par la crise sont, selon l'AFD, celles disposant d'un marché intérieur important, d'un secteur privé développé et d'une agriculture résiliente. La ZLECAF pourrait ainsi contribuer au renforcement des économies africaines à l'avenir, en réduisant leur dépendance aux marchés extérieurs.

- **Afrique – La BAD et la BEI signent un plan d'action commun pour accélérer le développement en Afrique.** La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont signé, le 20 janvier, un plan d'action de partenariat commun pour renforcer leur coopération en Afrique en mettant l'accent sur la dynamisation des investissements publics et privés. Le portefeuille commun des deux institutions atteint 3,4 Mds€ sur ces cinq dernières années et a généré un total d'investissements de 10,2 Mds€ pour 26 projets à travers le continent. Dans la région du Sahel, la BAD et la BEI financent notamment les initiatives « Desert to Power » (énergies renouvelables) et la « Grande muraille verte » (lutte contre la désertification).
- **Kenya – La crise COVID-19 accélère et renforce le développement du E-commerce et du Mobile Money.** Selon Statista, une société allemande spécialisée dans les enquêtes industrielles, le Kenya comptait, en septembre 2020, 46,8 millions d'internautes, plaçant le taux de pénétration d'internet à 87,2%, l'un des plus importants d'Afrique. Ce niveau de pénétration d'internet est devenu un catalyseur économique essentiel pendant la pandémie, favorisant le maintien des activités et l'adoption de nouvelles méthodes de travail. Selon le Rapport numérique mondial, Nairobi confirme sa position de centre technologique le plus dynamique d'Afrique de l'Est. La croissance du commerce électronique a fourni aux consommateurs un autre canal d'achat de biens et de services auprès des commerçants ayant une présence en ligne. Ce phénomène s'est fortement accéléré durant la pandémie et s'observe également dans le domaine des transactions financières. Selon les données de la banque centrale du Kenya, le nombre de transactions par carte bancaire s'est élevé à près de 60 millions sur les 11 premiers mois de 2020, soit un ralentissement de 16,3% par rapport à 2019. Le nombre de transactions en mobile money a par contre explosé sur la même période portant leur nombre à 4,4 Mds sur la période, soit une augmentation de +160% par rapport à 2019. Le montant total des transactions a quant à lui augmenté de +26% pour porter le montant total échangé à 5000 Mds KES sur 11 mois (soit 45,3 Mds USD). Encouragé même pour les petites sommes par les pouvoirs publics en période de COVID-19, l'usage du mobile money a ainsi porté le montant moyen des transactions à environ 1100 KES (soit environ 10 USD).
- **Kenya, Rwanda – Les 2 pays cherchent à stimuler les voyages d'affaires et d'agrément.** L'Association kenyane des agents de voyages (KATA), en partenariat avec le Rwanda Development Board (RDB) et la Chambre rwandaise du tourisme (RCOT), a conclu un accord qui permettra de développement des voyages d'affaires et d'agrément entre les deux pays. L'accord sera facilité par la Plate-forme touristique d'Afrique de l'Est (EATP) et devrait aboutir à une coopération renforcée entre les pays pour promouvoir leur attractivité touristique.

Actualités agricoles

- **Afrique, Monde – Le FIDA appelle à plus d'efforts pour l'adaptation des petits exploitants aux changements climatiques.** Le Fonds international de développement agricole (FIDA) appelle à une meilleure répartition des investissements climatiques en faveur des petits producteurs agricoles, alors que ceux-ci bénéficient de moins de 2 % du financement mondial de l'action climatique et qu'ils fournissent près de 80 % des denrées agricoles et notamment en Afrique subsaharienne. Un renforcement du soutien financier aux petits exploitants de cette zone est d'autant plus critique que la hausse des températures devrait accroître leurs vulnérabilités dans les prochaines années. L'année 2020 a été répertoriée comme l'une des plus chaudes de l'histoire moderne. Le FIDA compte annoncer le lancement du Programme élargi d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP+) en marge du Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques qui démarrera le 26 janvier prochain. Cette initiative va mobiliser 500 MUSD afin de réduire les risques liés aux changements climatiques sur la sécurité alimentaire en ciblant plus de 10 millions de personnes. Pour mémoire, à l'occasion du One Planet Summit du 11 janvier dernier, la France a annoncé une augmentation de 50 % de ses fonds alloués au FIDA, plaçant le pays en 5^{ème} contributeur de cette organisation internationale.

- **Ethiopie – Lancement d'un centre de formation horticole par l'Ethiopian Horticulture Producers and Exporters Association (EHPEA).** L'Association éthiopienne a annoncé l'ouverture d'un institut de formation technique et professionnelle pour le secteur horticole, premier du genre dans le pays. L'accent sera mis sur la compétitivité de l'industrie horticole éthiopienne et l'accès aux marchés internationaux. Cet institut vise à combler le manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur et à jouer un rôle dans le transfert de technologie. L'institut prévoit d'offrir des formations de 3 à 6 mois en lien avec le secteur privé pour proposer des stages et de l'apprentissage. Plus de 2 000 personnes devraient être formées d'ici 2022.
- **Tanzanie – Le gouvernement annonce des mesures pour aider la filière du blé à se développer.** L'accord, signé avec les céréaliers le 23 janvier fixe le prix minimum de blé brut à 0,32 USD / kg. Il impose au secteur privé, exploitant des fermes de blé de l'Etat, de reprendre l'exploitation à grande échelle. Il impose également aux meuniers privés, dont Tanzania Breweries Limited et Serengeti Breweries Limited, d'acheter du blé aux producteurs locaux au lieu d'en importer. En contrepartie, les autorités publiques s'engagent à investir 66,7 MUSD dans la recherche et le développement pour améliorer la production agricole, à mobiliser 1,7 MUSD pour fournir des semences de blé améliorées aux petits exploitants, et à garantir des prêts au taux d'intérêt de 2 % pour les petits exploitants. Ces réformes visent à développer le secteur intégré du blé et à diminuer progressivement les importations, estimées entre 0,8 et 1 million T / an.
- **Burundi – Deux projets de loi sur les produits vétérinaires et les pesticides adoptés par le Sénat.** Le 20 janvier, les sénateurs ont adopté deux projets de loi portant fabrication, détention, importation, exportation, commercialisation et régulation des produits vétérinaires ainsi que portant gestion des pesticides au Burundi. Selon le ministre de l'agriculture, de l'environnement et de l'élevage, Déo Guide Rurema, ces projets de loi vont permettre au pays de se conformer aux normes internationales et harmoniser la législation vétérinaire burundaise avec celle de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE).
- **Somalie – Lancement du projet RAAISE, de soutien à l'élevage et à la pêche, financé par l'UE et mise en œuvre par la FAO.** La FAO, en collaboration avec l'UE, vient de lancer ces jours-ci le projet Resilient Fisheries and Livestock Value Chain for Inclusive and Sustainable Growth in Somalia (RAAISE). Le projet, d'un montant de plus de 14 M€, vise à créer de nouveaux emplois et à réhabiliter les infrastructures primaires dans les secteurs de la pêche et de l'élevage en Somalie. Il soutiendra notamment la réhabilitation d'infrastructures pour l'irrigation et l'alimentation en eau du bétail, l'amélioration des hangars de stockage du fourrage et la remise en état des infrastructures de pêche telles que les jetées et les marchés. Il proposera en outre des formations par le biais d'une approche communautaire et d'écoles de terrain.
- **Madagascar – Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche se dote de bateaux de surveillance côtière et de protection des ressources halieutiques.** Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) a fait l'acquisition le 15 janvier de cinq bateaux de type « intercepteur rapide » visant le renforcement de la surveillance des 5 000 km du littoral malgache et la protection des ressources halieutiques dans les zones de pêches environnantes. Ces bateaux seront déployés dans cinq ports régionaux : Diégo-Suarez, Majunga, Fort-Dauphin, Tamatave et Tuléar. Cette acquisition est financée par un don du gouvernement japonais de 3,9 M€.
- **Maurice – Création d'un parc agricole « protégé » à Plaine Magnien.** Dans le cadre du projet « Lease of Sheltered Farms at Plaine-Magnien », le ministère mauricien de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire a annoncé le 15 janvier 2021 la création d'un parc agricole protégé à Plaine-Magnien, comprenant vingt unités de serres protégées par des filets anti-insectes, dotées chacune d'une superficie de 2 000 m². Ce projet compte encourager les producteurs locaux à passer de la culture en plein champ à la culture « protégée », offrant de nombreuses possibilités aux planteurs souhaitant s'orienter vers une agriculture « protégée » visant la production de cultures vivrières.
- **Seychelles – Création d'une zone réservée à la transformation du thon.** Le gouvernement a annoncé la création d'une zone de 70 ha exclusivement réservée à la transformation des produits de la mer, sur l'île du Port. Selon le ministère de la pêche, l'objectif est de mutualiser certains services, tels que l'accès aux chambres froides ou au réseau d'égout. La principale activité de la zone consistera en la transformation du thon, dont 80 000 tonnes sont capturées chaque année aux Seychelles. Cette initiative devrait permettre la création d'emplois à travers les usines de transformation et les services auxiliaires qui se développeront autour de la zone.

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya – Légère chute de la production laitière en 2020.** Véritable pilier de l'économie agricole kenyane, la production laitière aurait connu une baisse d'environ 1 % en 2020 par rapport à 2019 (soit - 6 millions de litres), portant la production totale à 679 millions de litres. Selon le Kenya Dairy Board, la baisse de la production – la première depuis 3 ans – serait imputée aux sécheresses et aux inondations dans certaines zones de production de fourrage. Pour 2021, l'épisode de La Nina attendu au 1^{er} trimestre pourrait affecter la production à travers de plus grandes sécheresses dans la zone.
- **Rwanda – Utilisation de séchoirs à grains mobiles pour réduire les pertes post-récolte et la contamination à l'aflatoxine des céréales.** Le Ministère de l'agriculture et des ressources animales et le RAB (Rwanda Agriculture and Animal Resources Board) viennent d'acquérir et de mettre à disposition des agriculteurs une dizaine de séchoirs mobiles raccordés à des tracteurs. Moyennant une contribution financière d'environ 10 000 RWF / T (soit environ 8,4 €/T), les agriculteurs pourront faire sécher leur production en quelques heures (au lieu d'un mois sous hangar en saison humide), améliorant ainsi grandement la qualité sanitaire des récoltes (contamination aux aflatoxines notamment) et réduisant également fortement les pertes de production. Les cultures particulièrement ciblées sont le maïs, le riz, le blé, le soja et les haricots. La mise en place de PPP est encouragée pour diffuser encore davantage ces technologies.
- **Comores – L'ONICOR souhaite implanter une unité semi-industrielle de packaging du riz.** Le président de l'ONICOR (Office National d'Importation et de Commercialisation du Riz au Comores) a annoncé sa volonté, début janvier 2021, de créer une unité d'emballage pour le riz importé afin de participer à l'industrialisation du pays dans le cadre de son plan d'action 2021-2022. Si l'organisme s'est limité à l'importation et la commercialisation depuis sa création en 1982, cette initiative permettrait de diversifier ses services et de créer des emplois en s'appuyant sur la fabrication locale des sacs de riz.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*